Droit Pénal Général

Les avocats de JP Karsenty accompagnent et défendent leurs clients devant les juridictions répressives – tribunal de police, tribunal correctionnel et cour d'assises - pour tous types d'infractions.

L'équipe de droit pénal intervient pour le compte de personnes, physiques ou morales, qu'elles soient mises en cause ou victimes. Dans la continuité de notre vision internationale et de notre capacité à appréhender les enjeux internationaux, le cabinet travaille régulièrement auprès de personnes ou d'entreprises étrangères.

Pendant la phase d'enquête et d'instruction, les personnes sont accompagnées parune équipe réactive, performante et disponible, qui garantira constamment la préservation de vos droits et intérêts en accomplissant tous les actes nécessaires pendant la procédure. Pendant la phase du jugement, vous bénéficierez également d'une défense pénale active et sur mesure.

JP Karsenty représente également les personnes détenues provisoirement ou condamnées, devant le juge des libertés et de la détention et les juridictions d'application des peines.

L'équipe de droit pénal général est animée par Matthieu Chirez et Thomas Ricard, anciens secrétaires de la Conférence. Ils sont accompagnés d'une équipe constituée d'une collaboratrice senior et d'une collaboratrice junior.

Dans le cadre d'une activité pro bono, JP Karsenty est par ailleurs engagé dans le soutien d'associations, afin de les conseiller sur l'ensemble de leurs problématiques juridiques en matière de droit pénal.